

Kibungu, le 10 octobre 1956.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

OBJET :

P.V. n° 15/L.D.-

N° 2782 /Just./L.D.-

*Murubi (?)
Zana*



A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint
mon procès-verbal 15/L.D. + l'enquête du sous-chef
croquis, à charge de KAKOBOTSE Thérèse.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,

RESUME DU PROCES-VERBAL N° 15/4.- L. 1)

Le sous-chef de Zaza a entendu qu'une fille de 19 ans, nommée Kankindi a accouché un enfant normal et vivant.

La rumeur publique soupçonne la mère de Kankindi, la nommée Kakabotse d'avoir tué le nouveau né.

Plaignant : Rumeur publique.

Prévenue : Kakabotse

Témoins : Nyirantози
Karegeya
Mugarura.

Témoins à surcharge :

Bizimana
Semihigo
Mukanyandagara
Anastasia

Exposition des faits:

Le 17 septembre 56, les parents de la fille Kankindi qui craignaient une maladie inconnue ont amené leur fille, vers 22 h. chez une voisine Nyirantози. Entre temps ils sont allés prévenir la famille et le lendemain ~~XXXXXX~~ les parents sont revenus. A ce moment la nommée Kankindi a accouché un enfant. La femme Kakabotse qui a fait faire l'accouchement ainsi que la jeune mère Kankindi nient que l'enfant est né vivant. D'autre part, les trois témoins : Karegeya Mugarura et Nyirantози, affirment d'avoir entendu pleurer le petit.

Après la naissance, Kankindi, Kakabotse et Nyirantози ont quitté la maison (maternité) et laissé l'enfant là tout seul.

Nyirantози était aller boire chez un voisin et les deux mères sont rentrées chez eux. Selon la déclaration d'un témoin (la femme Nyirantози) la mère Kakabotse est revenue chercher l'enfant vers 19 h. pour l'amener chez elle, vu que l'enfant était déjà décédé. Les épouses Kakabotse et Karegeya ont inhumé ~~l'enfant~~ le cadavre dans leur banandra le soir même vers 20 h. (voir croquis s.v.p.) Il n'y a personne qui peut témoigner que l'enfant a été étranglé. Le Médecin lui-même croit que si l'enfant a vécu, il aurait subi une mort naturelle et puisque le cadavre était déjà enterré depuis quinze jours dans une terre humide, il n'y a plus moyen de trouver des preuves.

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,

Enquête du sous-chef RWANYINDO C.1) La nommée Nyirantozzi déclare comme suit :

C'était mercredi le 19 septembre 1956 au premier chant du coq que la nommée Kakobotse m'amenait sa fille, Kankindi, qui était malade pour que je la garde chez moi et qu'elle avertirait son frère. Jeudi le 20/9/56 vers 11 h. Kakobotse arriva. A l'instant même, sa fille mis au monde un enfant du sexe masculin vivant. Kakobotse a fait soin au nouveau-né. Après elle est rentrée avec sa fille et son petit fils. Je lui ai dit de le faire savoir au Kirongozi et conseiller de peur que l'enfant ne meure, et qu'ils penseraient qu'ils l'aient étranglé.

2) La nommée Kakobotse déclare comme suit :

Lundi le 17/9/56 notre enfant, Kankindi tomba gravement malade. J'ai dit à mon mari que nous devons laisser notre enfant chez Nyirantozzi et partir ensemble chez mon frère à Mabuga pour les avertir. Nous sommes revenus le lendemain vers 11 h. Arrivé chez Nyirantozzi elle nous a dit: " Vous êtes partis croyant que votre fille a une maladie ordinaire, elle était enceinte; voilà comment qu'elle est assise; j'ai vu les précédents de l'accouchement". La même heure, ma fille Kankindi a mis au monde un enfant mort-né de sexe masculin. Mon mari se trouvait dans la bananeraie, chassant les chèvres de Nyirantozzi. Vu que l'enfant était mort, nous avons inhumé le cadavre dans notre bananeraie, mon mari et moi.

3) La nommée Kankindi déclare comme suit :

C'était la nuit du 17/9 à 18/9/56. Mes parents me voyant gravement malade m'ont amené chez Nyirantozzi et sont partis pour avertir mes oncles. Le 18/9/56 à 11 h. ils sont revenus. Dans la même heure, j'ai accouché un enfant de six mois (mort-né) Je l'ai baptisé moi-même et l'ai nommé Denis Nduwamungu. Nyirantozzi a eu soin à l'enfant. Après je suis rentré, j'ai laissé mes parents chez Nyirantozzi. Je ne sais pas quand ils ont enterrés le cadavre, ni le lieu. Le soir ils m'ont trouvé disant qu'ils ont enterré mon fils mort-né (Karegeya, le mari, et Kakobotse mère de Kankindi)

Le S/chef RWANYINDO (sé)

P.V. n* 15/L.D.

PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent cinquante six le 2^e jour du mois d'octobre, par devant nous, soussigné DE ZUTTER Luc Robert Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, y résidant, nous trouvant à Kibare, comparait la nommée NYIRANTOZI fille de Ntacyobimana (+) et de Kandinga (+) originaire de la colline Mbuye, chefferie Gihunya, Territoire de Kibungu, résidant à Zaza, chefferie Gihunya, Territoire de Kibungu, veuve, qui serment prêté, fait la déclaration suivante et répond comme suit à nos questions :

- La semaine passée, lundi le 17/9/56, vers 22 h. la nommée KANKINDI Uzebia accompagnée de ses parents, est arrivée chez moi. Les parents de la fille m'ont demandé de prendre garde parce qu'ils craignaient que la fille n'accoucherait un enfant avant l'arrivée de ses oncles (la fille souffrait beaucoup dans la région du bas ventre et il y avait toute crainte qu'elle accoucherait un enfant mort) Après, les parents de la fille sont partis et revenus le lendemain vers midi. Aussitôt après l'arrivée des parents, la fille en question a accouché un enfant normal du sexe masculin vivant. Après les parents ont amené la mère et son enfant et sont rentrés chez eux. Un jour plus tard, j'ai appris que la mère de Kankindi aurait chassé les femmes voisines qui étaient venues voir le nouveau-né, en disant que KANKINDI n'a jamais été enceinte.

Q. Vous avez vu vraiment l'enfant né ?

R. Oui.

Q. Ne sauriez-vous pas si la mère a tué son enfant ?

R. Non.

Q. Vous vous entendiez bien avec ces gens ?

R. Oui.

Q. Savez-vous où l'enfant se trouve ?

R. Non, je n'en sais rien, c'est tout ce que je connais.

Q. Y aurait-il encore d'autres personnes qui auraient assisté à l'accouchement ?

R. Oui, mais seulement le nommé MUGARURA.

La comparante (empreinte digitale)

Comparait ensuite la nommée KAKOBOTSE Thérèse, fille de Gafuku et de Gisab (+) originaire de Mabuga, s/cheff. Rukoma, cheff. Gihunya, Terr. Kibungu, résidant à Zaza, cheff. Gihunya, Terr. Kibungu, de race muhutu des abagahe, qui répond comme suit à nos questions :

Q. Vous êtes la mère de la nommée KANKINDI ?

R. Oui.

Q. KANKINDI a accouché un enfant ?

R. Oui, un enfant du sexe masculin, mort-né.

Q. Où se trouve le cadavre de cet enfant ?

R. Dans la bananeraie, chez moi à (Zaza)

Q. Avez-vous des témoins affirmant que cet enfant est né mort ?

R. Oui. Trois témoins. : Ma fille même, mon mari, KAREGEYA, et la nommée NYIRANTOZI.

Q. Comparait en confrontation avec la nommée NYIRANTOZI.

Q. Pourquoi niez-vous que l'enfant est né vivant, alors que Nyirantozzi l'a vu avec ses propres yeux, et qu'elle se demande pourquoi si l'enfant est né mort, vous avez coupé le "Placenta".

R. Je maintiens ma déclaration, que l'enfant est né mort.

Q. Pourquoi avez-vous nié encore en chassant les voisines qui étaient venues voir le nouveau-né, et déclaré que votre fille n'avait jamais accouché, et n'a jamais été enceinte.!

R. J'ai chassé les voisines, parce que ma fille ne voulait pas les voir et je n'ai pas dit que ma fille n'a jamais été enceinte, et qu'elle n'a pas accouché.

Q. Quelles sont les voisines que vous avez chassées ?

R. Salina, femme de Kanyundo et Anastasia femme de Rugira.

La comparante (empreinte digitale)

Comparait ensuite le nommé KAREGEYA fils de Rwabirare (+) et de Nyiranshongo (e.v.) originaire de la colline Zaza, s/chefferie Zaza, Chefferie Gihunya, Territoire de Kibungu, y résidant, qui répond comme suit à nos questions :

Q. Vous êtes le père de la fille KANKINDI ?

R. Non, mais je suis le mari de sa mère.

Q. La fille a accouché un enfant ?

R. Oui, KANKINDI a accouché un garçon vivant.!

Q. Savez-vous ce qui s'est passé avec l'enfant ?

.../...

- R. : Oui, au moment de l'accouchement, j'ai entendu l'enfant pleurer, par après ma femme NYIRANTOZI et KANKINDI m'ont dit que l'enfant était mort. Alors ma femme a amené la fille et le cadavre de l'enfant chez moi, et nous l'avons enterré le même jour vers 8 h. dans la bananeraie.
- Q. : Pourquoi avez-vous enterré le cadavre le soir ?
- R. : Ma femme a dit de ne pas attendre jusqu'au lendemain.
- Q. : Avez-vous vu le nouveau-né ?
- R. : Oui. C'était un enfant gros, bien formé.
- Q. : Qui es-ce qui vous a assisté dans l'inhumation ?
- R. : Personne, à part ma femme.
- Q. : Le nommé MUGARURA n'était-il pas présent au moment de l'accouchement ?
- R. : Oui, il était présent.
- Comparait en confrontation la nommée KAKABOTSE :
- Q. : Votre mari et la femme Nyirantozzi ont entendu crier le nouveau-né ? Pourquoi niez-vous encore, vu qu'il y a des témoins suffisants qui certifient que votre fille a accouché un enfant vivant ?
- R. : Non, ils mentent parce qu'ils me haïssent.
- Q. : (à Karegeya) - Vous êtes allé avertir la famille que la fille Kankindi se plaignait d'avoir mal au ventre ?
- R. : Oui.
- Q. : Pourquoi n'avez-vous pas attendu l'arrivée d'oncles et tantes pour enterrer l'enfant ?
- R. : Moi-même je l'ai voulu mais ma femme a refusé.
- Q. : Avez-vous averti les autorités ?
- R. : Ma femme m'a empêché, et autrement la fille n'est pas mon enfant. Le comparant, (empreinte digitale)
- Recomparait ensuite, la nommée KAKOBOTSE préqualifiée.
- Q. : Vous avez prévenu la famille de ce que votre fille avait mal au ventre ?
- R. : Oui mais ils étaient fort occupés et ils ne sont pas venus.
- Q. : Pourquoi n'avez-vous pas signalé la naissance aux autorités ?
- R. : C'était l'affiar de mon mari.
- Q. : C'est vous qui avez cherché le cadavre de l'enfant ?
- R. : Oui, je suis arrivé chez moi avec le cadavre vers 7 h. et le même soir, nous l'avons enterré.
- Q. : Pourquoi avez-vous enterré l'enfant dans l'obscurité ?
- R. : C'est mon mari qui l'a voulu.

La comparante (empreinte digitale)

Recomparait la nommée NYIRANTOZI qui nous déclare encore ce qui s'est passé après l'accouchement.

Après l'accouchement, le mari de Kakobotse est rentré avec un enfant. Moi avec Kakobotse et Kankindi sont sommes sorties du rugo parce que je voudrais chercher quelque chose à boire. Kakobotse a fermé la porte de la hutte pour prévenir un mal qui pourrait arriver à l'enfant. A un certain moment, la nommée Kakobotse mère, et la fille sont rentrées chez eux. Après avoir bu chez un voisin BIZIMANA, je suis rentrée et en cours de route, j'ai rencontré Kakobotse. Nous sommes allés ensemble chez moi. La femme Kakobotse a ouvert la porte et m'a demandé de lui donner l'enfant. Elle a pris l'enfant + le "Placenta" et est parti chez elle. C'était à près 14 h.

- Q. : L'enfant vivait encore ?!
- R. : Oui.

La comparante (empreinte digitale)

Comparait ensuite la nommée KANKINDI Uzebia, fille de KANYABIKARI(+) et de KAKOBOTSE Thérèse (e.v.) originaire de Ngara, s/cheff. Ruyema, cheff. Gihunya, Territoire Kibungu, résidant à Zaza, de race muhutu des abagahe, âgée de 19 ans, qui répond comme suit à nos questions :

- Q. : Vous avez accouché un enfant ?
- R. : Oui, la semaine passée, mardi le 18/9/56, un enfant du sexe masculin.
- Q. : L'enfant était-il en vie et normal ?
- R. : L'enfant était normal, mais il est arrivé au monde étant mort.
- Q. : Votre enfant est né dans la hutte de NYIRANTOZI ?
- R. : Oui.
- Q. : Pourtant il semble que votre enfant a crié.
- R. : Je ne sais pas moi-même, parce que j'étais à malaise et ce sont : ma mère la nommée Kakobotse, le mari de Kakobotse et Mugarura qui le savaient.
- Q. : Qui est le père de votre enfant ?
- R. : Barasikina Augustin (Zaza)

La comparante (empreinte digitale)

Comparait ensuite le nommé SEMIHIGO fils de Gafuku(+) et de Kanyanga(+) originaire de la colline Rukoma, s/cheff. Rukoma, cheff. Gihunya, Terr. Kibungu y résidant, race muhutu des abasinga qui répond comme suit à nos questions :

- Q. : Connaissez-vous la fille nommée KANKINDI ?
- R. : Oui, c'est la fille de ma soeur Kakobotse.
- Q. : Savez-vous que Kankindi a mis au monde ?
- R. : Oui.

- Q. Comment le savez-vous ?
R. Je l'ai appris par les gens qui venaient de Zaza.
Q. Ta soeur Kakobotse vous a t-elle prévenu avant l'accouchement ?
R. Non, je sais que Kankindi a accouché un enfant qui est mort, mais je ne savais pas qu'elle était enceinte.
Q. Avez-vous entendu que l'enfant est né vivant ?
R. En effet, c'est comme ça que les gens m'ont raconté.
Q. Connaissez-vous les noms de ces gens ?
R. Non, je les ai entendu vaguement de plusieurs...
Q. C'est tout ce que vous savez ?
R. Oui.

Le Comparant(empreinte digitale)

Comparait ensuite la nommée Mukamyandagara Solina, fille de Mukara(+) et de Nyiranteri(+)originaire de Gatara,s/cheff.Kukabuye,cheff.Gihunya, Territoire de Kibungu, résidant à Zaza, qui, serment prêté, répond comme suit à nos questions :

- Q. Vous êtes allée chez Kakobotse pour voir la jeune mère KANKINDI et le nouveau-né ?
R. Je me suis rendu chez Kakobotse deux jours après la naissance.
* Kakobotse était aussi membre de la congrégation du Sacré coeur, vu qu'elle n'était pas présente à la réunion, je suis allée voir ce qui s'est passé. Arrivée là, elle m'a répondu qu'elle ne pouvait pas venir, elle était seule à la maison. Après, je suis rentrée.
Q. Vous ne sauriez pas si la fille de Kakobotse a mis au monde ?
R. Non, seulement je ne l'ai appris que trois jours après.
Q. Vous ne sauriez pas si l'enfant est né vivant ?
R. J'ai entendu que l'enfant est né vivant et qu'on l'a étranglé après.
Q. De qui avez-vous entendu cela ?
R. Par les passants dont je ne connais pas les noms.
Q. Qui soupçonnez-vous d'avoir tué l'enfant ?
R. Personne.

La comparante(empreinte digitale)

Comparait ensuite la nommée ANASTASIA fils de Nyamurima(+) et de Nta-sangirwa(+)originaire de la colline Shywa,s/chefferie Kagashi,chefferie Gihunya,Terr.Kibungu, résidant à Zaza, qui après avoir prêté serment ~~KANKINDI KANKINDI KANKINDI~~ nous fait la déclaration suivante :

- "2-Nous étions nombreuses après la réunion du "Sacré coeur" pour aller voir Kakobotse qui n'était pas venue, vu qu'elle était occupée. Quelques jours après, j'ai entendu que la fille Kankindi avait mis au monde; ceci m'étonnait parce que je n'en savais rien.
Q. C'est tout ce que vous avez à déclarer ?
R. Oui.

La comparante(empreinte digitale)

Comparait ensuite le nommé MUGARURA, fils de Nsitura(+)et de Muterampund(+)originaire de la colline Nyagisozi, chefferie Kumunkenke,Territoire de Kitega,Urundi, résidant à Zaza, qui après avoir prêté serment, répond comme suit à nos questions :

- Q. Il paraît que vous avez assisté à l'accouchement de Kankindi, racontez-mois ce qui s'est passé?
R. Je me trouvais chez ma belle soeurNyirantozi, les parents de Kankindi ainsi qu'elle-même, sont venus chez nous pendant la nuit et ont demandé de prendre garde parce que la fille souffrait et qu'ils vont avertir leur famille. Le lendemain vers 11 h. les parents sont revenus non accompagnés de la famille et immédiatement après, la fille a accouché un enfant (sex masculin)et vivant parce que je l'ai entendu crier une fois.Quelques minutes après, les parents, la jeune mère sont rentrés chez eux et Kakobotse portait l'enfant. J'ai encore crié qu'ils doivent signaler la naissance au sous-chef. Après quatres jours de la naissance, j'ai appris que l'enfant est décédé deux jours après sa naissance.
Q. De qui savez-vous que l'enfant a vécu deux jours ?
R. Par un petit enfant de Kakobotse, et elle-même l'a dit à Nyirantozi.
Q. Donc ce n'est pas vrai que Kakobotse est revenue le voir au moment de la naissance pour chercher l'enfant.
R. Non, toute la famille est rentrée après la naissance.
Q. Nyirantozi est allé boire chez Bizimana ?
R. Oui, quelques heures après la naissance.
Q. C'est tout ce que vous savez ?
R. Oui.

Le Comparant(empreinte digitale)

Comparait ensuite le nommé BIZIMANA fils de Sempyisi(+) et de Nyirakarema, originaire de la colline Zaza, s/chefferie Zaza, chefferie Gihunya, Territoire de Kibungu, y résidant, race muhutu des abacyaba, qui nous fait la déclaration suivante au sujet de la naissance d'un enfant de la nommée Kankindi.

- Vers 14 h. Nyirantozzi est venue chez moi. Je lui ai donné de la bière. Après avoir bu, elle m'a dit : "Savez-vous que la fille de Kakobotse a mis au monde ?"

Ce qui m'étonnait alors, deux jours après la naissance, j'ai entendu encore par des passants que Kankindi avait accouché un enfant qui est décédé.

Q. Vous ne savez pas d'autres renseignements ?

R. Non, c'est tout.

Le Comparant(empreinte digitale)

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

L.DE ZUTTER.,

OBJET:

Réponse Req. d'Inf.
n°3173/RMP. 9175/VDH.
Réf. PV 45/L.D.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à
KIGALI.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir une réponse à votre requisition d'information comme suit: que c'est impossible de vous délivrer la requisition médecin vu que le Docteur qui a experté est rentré en Europe, depuis le 6 novembre et votre requisition m'est arrivée après cette date (me trouvant en safaris).

D'autre part, j'ai mentionné dans le résumé de mon procès-verbal le médecin lui-même voit que si l'enfant en question a vécu, il aurait subi une mort naturelle et puisque le cadavre était déjà enterré depuis quinze jours dans une terre humide, il n'y a plus moyen de trouver des preuves.

L'Officier de Police Judiciaire,-
L. DE ZUTTER,-

